

## 350 euros ou comment faire passer la "pilule" Hélios!

Aujourd'hui, personne ne le conteste à la DGCP, par sa conception et ses dysfonctionnements, le passage à HELIOS représente une surcharge de travail pour les postes équipés.

Depuis le début, le SNT-CGT dénonce le manque de moyens disponibles dans les départements pour améliorer cette situation. La proposition d'une pause dans le déploiement d'HELIOS n'a par ailleurs pas été entendue.

La question des choix opérés dans la conception et la gestion de ce projet est posée par la CGT, alors que l'on apprend que les équipes du privé quittent l'exploitation de Metz et sont rapatriées sur Versailles, ce qui remet en cause le transfert de compétences prévu à la fin du contrat.

Dans ce contexte, nombreux sont les postes qui appréhendent la perspective de travailler sous HELIOS et ce n'est pas la peur du changement qui les freine, mais plutôt l'expérience qu'en fait le réseau. Certains TPG sembleraient d'ailleurs avoir mis leur veto à la poursuite des migrations tant que l'application n'est pas stabilisée et complètement opérationnelle.

Mais la DGCP vient de trouver un moyen de « positiver » le passage à HELIOS pour les postes concernés :

Question: Des moyens supplémentaires? .........

**Réponse :** Que nenni......puisque l'heure est à la suppression des **2740** emplois.

Question: Une médaille?

Réponse : C'est déjà fait aux impôts et ça n'a pas marché...

Alors, alors, alors......

Question: Une prime peut être?

**Réponse**: Bingo ! Sensationnel ! Merveilleux ! 350 euros pour les agents dont les postes ont ou auront basculé sur HELIOS jusqu'au mois de juillet 2006 inclus. Le paiement se fera en septembre selon des modalités non encore connues.

Question : et pour les autres agents du réseau?

**Réponse :** et bien rien ! sûrement qu'ils ne les méritent pas les 350 €.

## Est-ce normal? Bonjour l'ambiance dans les postes impôts/communal.

## DIVISER POUR MIEUX REGNER

Et après, aurons nous droit à une prime spécifique pour les missions ?:

- accueil commun
- · compétences croisées
- contrôles hiérarchisés de la dépense
- la lolf
- etc....

A l'avenir, la rémunération des agents dépendra t-elle des missions exercées dans les services ou les postes ?

Pour le SNT-CGT, il est regrettable de constater qu'après une réforme des primes censée rétablir une certaine égalité, de nouvelles mesures indemnitaires viennent remettre en question cette politique.

Pour le SNT-CGT, les qualifications réellement mises en œuvre par les personnels méritent une vraie reconnaissance financière. Cela doit passer par une négociation sur les salaires portant sur l'ensemble des situations et non par des mesures ponctuelles individualisées.